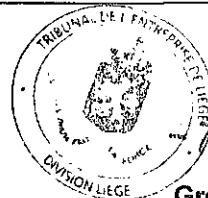




Copie à publier aux annexes au Moniteur belge après dépôt de l'acte au greffe

R
M***22071052***

JUN 2022

Greffe

N° d'entreprise : **892 621 516**

Nom

(en entier) : **Handball club Sprimont**(en abrégé) : **HC Sprimont**Forme légale : **ASBL**Adresse complète du siège : **rue Joseph Potier 13 à 4140 Sprimont- Région Wallonne****Objet de l'acte : DEMISSIONS, NOMINATIONS - STATUS****NOMINATIONS**

Suite à l'assemblée générale extraordinaire du 13.01.2019, se sont déchargés de leur mandat respectif Messieurs VAN DAELE Jacques, ANNET Bernard et GRANDRY Stéphane qui n'était plus exercé depuis plusieurs années.

Les nouveaux administrateurs nommés sont:

- VIVROUX Geoffrey (81083015919) - Rue de Louveigné 64 - 4140 SPRIMONT
- DENIS Ghislaine (70110939014) - Rue Mathieu Van Roggen 16 - 4140 SPRIMONT
- BOROWIAK Alain (70112809530) - Rue Vert Buisson 53 - 4910 LA REID

Suite à l'assemblée générale du 25.06.2018,

Mr DELCOURT Frédéric - Rue d'Esneux 75 - 4140 DOLEMBREUX
a été désigné comme administrateur

Les personnes déléguées à la gestion journalière sont les membres désignés par l'assemblée générale comme président, vice-président, secrétaire ou trésorier.

MODIFICATION DES STATUTS

L'article 14 est modifié quant aux modalités de convocation à l'assemblée générale. La convocation par courriel est désormais acceptée.

A l'article 19 doit être ajouté en fin d'article:

"La fin des mandats s'effectuera dans cet ordre: président, vice-président, secrétaire puis trésorier. Deux mandats ne peuvent prendre fin, sauf démission, la même année."

Le mandat actuel de BOROWIAK Alain a débuté le 25/06/2018

Le mandat actuel de VIVROUX Geoffrey a débuté le 20/06/2019

Le mandat actuel de DELCOURT Frederic a débuté le 12/09/2020

Le mandat actuel de DENIS Ghislaine a débuté le 07/11/2021

L'article 10 est modifié quant au montant maximal de la cotisation qui sera désormais de 500 euros.

Vivroux Geoffrey,
Président

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 15/06/2022 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B :

Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).